

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 6 juin 2022 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques  
M. Paul Audet  
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières  
Mme Samantha Talbot  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Josée Vachon, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

L'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site web de la Municipalité : [www.ste-praxede.ca](http://www.ste-praxede.ca)

### **2022-06-148 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 05

Adoptée.

### **2022-06-149 Adoption de l'ordre du jour du 6 juin 2022**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session  
Adoption de l'ordre du jour du 6 juin 2022  
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 2 mai 2022  
Résolution: Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022  
Résolution : Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE** (remis aux élus)

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Législation et Administration**

Résolution : embauche de Stéphanie Blais  
Rapport du maire sur la situation financière  
Dépôt rapport MMQ – Parc des loisirs  
Achat de matériau amortisseur pour l'aire de jeux  
Validation des montants de protection en assurance  
Offre de service : assurances des cyberrisques  
Campagne de sensibilisation : Maison la Gitée  
Avis de non-opposition : Demande d'acquisition de terrain par prescription  
Demande de M. Pierre Côté et Mme Constancia Bénitez  
Prolongement de la ligne électrique  
Suivi : Fibre optique avec Sogetel

##### **Sécurité publique et civile**

Suivi : Rencontre pour l'optimisation du service incendie

##### **Transport routier et voirie locale**

Rapport de l'ingénieur : vérification d'un ponceau du Rang B-et-C  
Réparation d'urgence : ponceau du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang  
Remplacement de ponceau 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang  
Rechargement du 12<sup>e</sup> Rang  
Achat de panneaux de signalisation  
Dépôt des demandes de M. Louis Langevin  
Pavage d'une section du 11<sup>e</sup> Rang

##### **Hygiène du milieu (aucun item)**

##### **Urbanisme, environnement et aménagement du territoire**

Offre d'Évimbec

Avis de motion règlement numéro 254-2022 (zonage)

Adoption du projet de règlement 254-2022

Avis de motion règlement numéro 255-2022 (permis et certificats)

Adoption du projet de règlement 255-2022

Information : Assemblée publique de consultation

Carte : PRMH

**Loisirs, culture et édifice communautaire**

Décision : demande de descente de bateaux

Contribution financière : Gestion des bouées

Création d'un comité : Grand lac Saint-François

Demande d'aide financière : bibliothèque municipale

Signature d'une entente : Sentier du Vieux Barrage

Résolution : Paiement des comptes du 3 mai au 6 juin 2022

Questions ou suivis des élus et employés

Questions formulées par les contribuables

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

**2022-06-150 Dispense de lecture du procès-verbal du 2 mai 2022**

Il est proposé par Mme Samantha Talbot

Appuyé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

**2022-06-151 Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

Adoptée.

**2022-06-152 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022**

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022.

Adoptée.

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

#### **2022-06-153 Embauche de Mme Stéphanie Blais**

Attendu l'offre d'emploi publié afin de combler le poste de directrice générale, greffière-trésorière;

Attendu qu'aux termes des mises en candidature, le consultant Marc-André Paré, recommande l'embauche de Mme Stéphanie Blais;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer l'embauche de Mme Stéphanie Blais à titre de directrice-générale, greffière-trésorière et ce, à compter du 6 septembre 2022.

Un contrat de travail préalablement approuvé par les membres du conseil municipal sera signé avant l'entrée en fonction de Madame Blais.

Adoptée.

#### **2022-06-154 Rapport aux citoyens de la situation financière**

Il est proposé par Mme Samantha Talbot

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que les élus confirment que le maire

M. Jean-François Roy a déposé le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2021, le tout dans les délais prescrits par la loi.

Voici les données vérifiées de l'année 2021 :

- Revenus de fonctionnement	+ 1 022 528 \$
- Dépenses de fonctionnement	- 934 912 \$
- Affectations activités d'investissement	- 72 955 \$
- Affectations excédent de fonctionnement	+ 67 074 \$
- Amortissement des immobilisations	+ 77 201 \$
- <u>Excédent de l'année 2021 (Surplus 2021)</u>	+ 158 936 \$

Le maire informe les gens présents que l'amélioration du réseau routier, ainsi que des ajouts dans le parc municipal et l'agrandissement du garage, sont les principaux projets pour l'année 2022.

Ce rapport aux citoyens sera disponible sur le site web et transmis par publipostage.

Adoptée.

#### **2022-06-155 Dépôt rapport MMQ – Parc des loisirs**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement de confirmer que les élus ont pris connaissance du rapport de la compagnie d'assurance de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), en lien avec les équipements du Parc des loisirs.

Un rapport d'inspection sera complété par le responsable des travaux publics à chaque semaine, selon les critères de la compagnie d'assurance.

Adoptée.

#### **2022-06-156 Achat de matériau amortisseur pour l'aire de jeux**

Attendu que la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) recommande d'installer un matériau amortisseur dans les aires de jeux du Parc des Loisirs;

Attendu que le paillis est le matériau privilégié par les élus municipaux;

Attendu qu'une épaisseur de 30 cm de paillis est requis selon les recommandations de l'Unité régionale de loisirs et de sports (URLS);

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'obtenir une évaluation des coûts pour l'achat de paillis pour les aires de jeux du Parc des Loisirs.

Cette dépense sera assujettie à une demande de subvention du Fonds des Régions et Ruralité.

En plus de cette amélioration des aires de jeux, il est convenu de demander un estimé à des fins budgétaires à l'entreprise N. Faucher Électrique, pour connaître le coût de l'achat et l'installation de lampadaires pour éclairer le terrain de tennis.

Suivant l'assemblée générale du Comité des loisirs, d'autres propositions seront transmises au conseil municipal à la prochaine séance afin de déposer une demande formelle à la MRC des Appalaches.

Adoptée.

#### **2022-06-157 Validation des montants de protection en assurance**

Il est proposé par Mme Samantha Talbot

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que les élus sont informés des montants de protection des biens assurés par la MMQ et s'en déclarent satisfaits, savoir :

Édifice municipal : bâtiment 921 263 \$ et contenu 260 837 \$

Garage municipal : bâtiment 92 742 \$ et contenu 17 389 \$

Modules de jeux : 30 000 \$

Terrain de tennis : 20 000 \$

Panneaux indicateurs de vitesse : 13 000 \$

Génératrice : 9 155 \$

Adoptée.

#### **2022-06-158 Offre de service : assurances des cyberrisques**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement d'accepter la proposition de la compagnie d'assurance MMQ afin de protéger la Municipalité contre les cyberrisques.

La prime de l'option A, suggérée par notre agent, s'élève à 575 \$.

Adoptée.

**2022-06-159 Campagne de sensibilisation : Maison la Gîtée**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède participe à la campagne de sensibilisation contre la violence conjugale en diffusant les publications qui nous seront transmises par la Maison La Gîtée, sur nos tableaux d'affichage, bibliothèque, site web et sur notre page Facebook.

Adoptée.

**2022-06-160 Avis de non-opposition : Demande d'acquisition d'un droit de propriété par prescription**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède est mise-en-cause dans une demande introductive d'instance visant l'acquisition d'un droit de propriété acquis par prescription du lot 5 514 636 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford et ce, à titre de propriétaire du lot 5 514 957 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, qui se situe en front;

Attendu qu'au rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Praxède, le lot 5 514 636 est inscrit au nom de la Commission Scolaire de Stratford;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède, mise-en cause dans cette procédure judiciaire, n'a aucun motif d'opposition à faire valoir à l'encontre de la demande d'acquisition du droit de propriété par prescription formulée par Mme Diane Lacasse relativement au lot 5 514 636 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède prend acte de la procédure déposée par Mme Diane Lacasse à la Cour Supérieure du district de Frontenac, visant l'acquisition d'un droit de propriété par prescription acquisitive sur le lot 5 514 636 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.

Au surplus, la Municipalité de Sainte-Praxède, mise-en-cause dans cette demande, informe le procureur de la demanderesse, Me Benoit Morissette de Trivium Avocats Inc., qu'elle ne dispose d'aucun motif d'opposition à la demande déposée par Madame Diane Lacasse.

Adoptée.

**2022-06-161 Demande de M. Pierre Côté et Mme Constanca Bénitez Prolongement de la ligne électrique**

Attendu que M. Pierre Côté et Mme Constanca Bénitez, propriétaires d'un terrain vacant situé au 6137, 3<sup>e</sup> Rang ont adressé une demande au conseil municipal en décembre 2021, pour demander le prolongement de la ligne électrique sur le 3<sup>e</sup> Rang;

Attendu que par la résolution portant le numéro 2021-12-341, le conseil avait convenu d'obtenir le coût approximatif d'un tel prolongement avant de prendre une décision;

Attendu que selon Hydro-Québec, le prix estimé pour le prolongement de la ligne pour se rendre à la propriété des demandeurs s'élève minimalement à

76 400 \$ en considérant une distance de 900 mètres entre la fin de la ligne électrique actuelle et la propriété de M. Côté et Mme Bénitez;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède n'entreprend pas de démarches pour le prolongement de la ligne électrique du 3<sup>e</sup> Rang, considérant les coûts élevés pour ce projet.

Adoptée.

### **Suivi : Fibre optique avec Sogetel**

Le maire informe les gens présents des développements relatifs au déploiement de la fibre optique à Sainte-Praxède. Une représentante de la Compagnie Sogetel a rencontré le maire et la directrice générale le 1<sup>er</sup> juin, dernier pour faire état de la situation.

Un message publicitaire de Sogetel mentionne qu'il est possible pour les citoyens de se pré-abonner au service. Cette publicité sera diffusée sur le site web de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

### **Suivi : Rencontre pour l'optimisation du service incendie**

Les gens présents sont informés de la tenue d'une rencontre qui a eu lieu le 26 mai dernier, avec les maires, directeurs généraux et directeurs-incendie des municipalités du Secteur Sud. Cette réunion convoquée par le préventionniste incendie de la MRC, avait pour but d'expliquer les actions à entreprendre pour s'assurer de l'optimisation des services incendies du secteur.

Pour la Municipalité de Sainte-Praxède, l'entente-incendie signée avec la Ville de Disraeli et la modification du protocole avec CAUCA, afin que Lambton agisse comme premier intervenant sur une partie du territoire de Sainte-Praxède, assure l'optimisation du service-incendie.

## **TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE**

### **Rapport de l'ingénieur : Vérification d'un ponceau du Rang B-et-C**

Les élus sont informés que l'ingénieur Daniel Lapointe a procédé, le 16 mai 2022, à la vérification du ponceau de traverse remplacé en 2021 par Cité Construction dans le Rang B-et-C. L'ingénieur Lapointe considère que l'ensemble des travaux sont conformes aux plans et devis et son rapport constitue une acceptation définitive.

### **2022-06-162 Réparation d'urgence : ponceau du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement de confirmer que les élus sont informés que le maire, en situation d'urgence, a contacté Excavation Ménard Inc. afin d'évaluer la situation du ponceau dans le 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang. En effet, les fortes pluies du samedi 28 mai, ont causé de l'érosion sous le ponceau de traverse, ce qui a entraîné une fermeture complète du rang.

Dès lundi matin, le 30 mai 2022, l'excavateur Alain Ménard s'est rendu sur place pour constater les dégâts et déclarer que le remplacement du ponceau était essentiel.

Une dépense s'élevant à 9 689,60 \$ est approuvée pour le remplacement de ce ponceau de traverse du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang. Les frais se détaillent comme suit :

Excavation Ménard Inc.(travaux d'excavation, d'achat et d'installation de ponceaux) : 6 817,66 \$ et Transport M. Labrecque 2 871,94 \$ pour l'achat et livraison de la pierre nécessaire lors de l'exécution des travaux.

Adoptée.

### **2022-06-163 Remplacement d'un ponceau 9-et-10<sup>e</sup> Rang**

Attendu que le maire a constaté qu'un ponceau de traverse du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang, situé à environ 1 km de la Route 263, doit être remplacé;

Attendu que le conseil est d'avis d'octroyer un contrat de gré à gré avec l'entreprise Excavation Ménard pour le remplacement de ce ponceau de 30 pouces de diamètre par 40 pieds de longueur;

Attendu que le ponceau sera en plastique et que l'installation de parafouilles, membrane, enrochement sont requis;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Excavation Ménard Inc. pour l'achat et l'installation d'un ponceau de traverse, en plastique, de 30 pouces de diamètre par 40 pieds de longueur.

L'entrepreneur verra également à installer des parafouilles, membrane et empierrement nécessaires;

L'entrepreneur est autorisé à commander, directement, chez M. Labrecque Inc., la pierre et/ou gravier requis pour la réalisation de ces travaux.

Il est convenu qu'une signalisation adéquate soit installée par l'entrepreneur et que les véhicules d'urgence puissent circuler en tout temps.

Adoptée.

### **2022-06-164 Dépôt d'un estimé : rechargement du 12<sup>e</sup> Rang**

Attendu que du rechargement important de pierre concassée a été envisagé sur le 12<sup>e</sup> Rang;

Attendu qu'une demande d'estimé a été formulée à Excavation Gagnon & Frères pour connaître le coût de rechargement de gravier pour une épaisseur de 100 mm (4 pouces), sur une largeur de 9 mètres (29 pieds) pour une longueur de 500 mètres (1 640 pieds);

Attendu qu'environ 1000 tonnes de gravier sont nécessaires pour recharger cette surface;

Attendu que le prix soumis par l'entreprise s'élève à 19 600 \$ plus taxes, incluant la compaction et le nivelage;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de ne pas donner suite à cette proposition et refuser, par conséquent, l'offre de service déposée par Excavations Gagnon & Frères Inc.

Adoptée.

#### **2022-06-165 Achat de panneaux de signalisation**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
Et résolu unanimement d'établir la liste des panneaux de voirie manquants et de se procurer sans délai les panneaux de signalisation requis, principalement pour signaler des bris routiers.

Un budget de 1000 \$ est consenti pour ces achats.

Adoptée.

#### **2022-06-166 Dépôt des demandes de M. Louis Langevin**

Attendu la réception des demandes de M. Louis Langevin relativement à des travaux de voirie municipale;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil donne suite aux requêtes soumises par ce contribuable;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement que le conseil se positionne sur les demandes de M. Langevin, savoir :

-Pavage à l'intersection de la Route 263 et du 11<sup>e</sup> Rang : Un contrat sera octroyé de gré à gré.

-Déplacement du poteau d'Hydro-Québec : Le conseil municipal juge que le déplacement de ce poteau n'est pas requis et informe M. Langevin qu'une servitude sera requise s'il souhaite que cette installation soit déménagée sur son terrain.

-Concernant la réparation des accotements des fossés du 11<sup>e</sup> Rang, il est convenu que le responsable des travaux publics se rende sur place et corrige les accotements s'il y a lieu.

Adoptée.

#### **2022-06-167 Pavage : section du 11<sup>e</sup> Rang**

Attendu que le 11<sup>e</sup> Rang est un chemin mitoyen avec la Paroisse de Disraeli;

Attendu que la section de la chaussée qui joint la Route 263 devrait être pavée;

Attendu que le prix soumis par l'entreprise Beauce-Estrie pour le pavage d'environ 125 pieds, s'élève à 10 303 \$;

Attendu que cette dépense pourrait être assumée à 50% par la Paroisse de Disraeli puisqu'elle est également propriétaire de ce tronçon et que cette dernière accepte d'en assumer sa part;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède soit mandatée pour octroyer un contrat à Pavage Beauce-Estrie pour le pavage d'une longueur de 125 pieds dans le 11<sup>e</sup> Rang.

Le prix soumis de 10 303 \$ plus taxes, sera payable à 50% par la Paroisse de Disraeli. Il est convenu d'informer l'entrepreneur de faire deux factures distinctes pour les municipalités.

Adoptée.

**HYGIÈNE DU MILIEU** (Aucun item à ce sujet)

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**2022-06-168 Offre d'Évimbec : zonage municipal**

Il est proposé par Mme Véronique Jacques  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède accepte l'offre de service soumise par Évimbec, permettant d'afficher sur la matrice graphique déjà disponible au grand public via le site web, les zones du règlement de zonage et les normes d'implantation, sur les propriétés du territoire.

Le coût de ce service, s'élève à 250 \$ annuellement.

Adoptée.

**2022-06-169 Avis de motion règlement numéro 254-2022 (zonage)**

Le conseiller, M. Paul Audet, donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement numéro 254-2022 amendement le règlement de zonage 204-13 sera adopté.

Ce règlement amende principalement diverses dispositions concernant les définitions et l'implantation des bâtiments, les bâtiments accessoires et l'abattage d'arbres.

Adoptée.

**2022-06-170 Adoption du projet de règlement 254-2022**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Praxède est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Considérant que le règlement de zonage n° 204-2013 de la Municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Considérant que le règlement de zonage présentement en vigueur doit être modifié afin de s'adapter à la réalité;

Considérant que la Municipalité souhaite modifier son règlement de zonage concernant diverses dispositions sur les définitions, bâtiments accessoires et l'abattage d'arbres;

Considérant qu'un avis de motion est donné lors de la séance du 6 juin 2022;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement;

Considérant qu'aucune disposition du présent règlement est susceptible d'approbation référendaire en vertu de la LAU;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par Mme Véronique Jacques  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède décrète et adopte le projet de règlement numéro 254-2022.

Les élus reconnaissent avoir reçu le projet de règlement préalablement à son adoption.

Adoptée.

**2022-06-171 Avis de motion règlement numéro 255-2022  
(permis et certificats)**

La conseillère, Mme Samantha Talbot, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 255-2022 amendement le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 207-2013.

Cette modification vise des changements quant aux obligations et validité des permis et certificats.

Adoptée.

**2022-06-172 Adoption du projet de règlement 255-2022 amendement le règlement 207-2013 relatif à l'émission des permis et certificats visant les obligations et la validité des permis et certificats.**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Praxède est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Considérant que le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 207-2013 de la Municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Considérant que le règlement relatif à l'émission des permis et certificats présentement en vigueur doit être modifié afin de s'adapter à la réalité;

Considérant que la Municipalité souhaite modifier son règlement relatif à l'émission des permis et certificats concernant les obligations et la validité des permis et certificats;

Considérant qu'un avis de motion est donné lors de la séance du 6 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède décrète et adopte le projet de règlement numéro 255-2022.

Les élus reconnaissent avoir reçu le projet de règlement préalablement à son adoption.

Adoptée.

**2022-06-173 Information : Assemblée de consultation publique**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Samantha Talbot  
Et résolu unanimement que la consultation publique relativement à l'adoption du règlement de zonage 254-2022, se tiendra lundi le 4 juillet

2022 à 18 h 30. Lors de cette assemblée, le maire expliquera les changements apportés dans ce règlement.

#### **2022-06-174 Carte : PRMHH**

Attendu que la carte du PRMHH (plan régional des milieux hydriques et humides) indiquant les milieux hydriques et humides de la Municipalité a été remise par la MRC des Appalaches, pour consultation auprès des élus municipaux;

Attendu que la Municipalité doit faire connaître à la MRC les secteurs où des projets sont susceptibles d'être développés;

Attendu que les élus prendront connaissance de cette carte et verront à suggérer des modifications si cela s'avère nécessaire;

Attendu que cette carte deviendra publique une fois qu'elle sera approuvée par le ministère de l'Environnement;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de désigner la directrice générale Mme Josée Vachon à rencontrer l'aménagiste de la MRC afin d'identifier les milieux hydriques et humides où des projets de développement pourraient être réalisés d'ici 10 ans.

Adoptée.

#### **LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE**

##### **2022-06-175 Décision : demande de descente de bateaux**

Attendu que Mme Annik Grimard a déposé une requête lors de la séance du 2 mai 2022, concernant l'aménagement d'une descente de bateau à proximité du pont de la Rivière Sauvage;

Attendu que le conseil municipal, avant de se prononcer, voulait obtenir des renseignements auprès du ministère de l'Environnement pour connaître la faisabilité d'un tel projet et savoir si la Municipalité de Lambton envisageait l'aménagement d'une descente de bateau dans ce secteur;

Attendu que selon les exigences formulées par le ministère de l'Environnement, il est peu probable qu'un tel projet soit accepté;

Attendu que la Municipalité de Lambton n'a pas l'intention de donner suite au projet, d'autant plus que les terrains du secteur visé par la demande sont des propriétés privées;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil municipal ne donne pas suite à la demande formulée par Mme Annik Grimard pour l'aménagement d'une descente de bateau dans le secteur du pont de la Rivière Sauvage;

Adoptée.

##### **2022-06-176 Contribution financière : Gestion des bouées : Saison 2022**

Attendu que la Municipalité de Lambton a signé une entente de service avec M. Alexandre Lessard, concernant la gestion des bouées pour le secteur Sud du Grand lac Saint-François pour l'année 2022;

Attendu que la municipalité de Lambton a été mandatée par les municipalités de Saint-Romain et de Sainte-Praxède pour conclure cette entente;

Attendu que les frais pour l'installation des bouées au printemps et la cueillette des bouées en septembre, ainsi que le remisage et l'entretien de celles-ci, s'élèvent à 58 \$ par bouée;

Attendu que les frais d'essence et les réparations ou remplacements de bouées ne sont pas incluses dans ce prix;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer un montant forfaitaire à payer par chacune des municipalités concernées;

Attendu que les municipalités de Lambton, Saint-Romain et Sainte-Praxède jugent pertinents d'avoir un fonds de réserve pour acquitter le coût de nouvelles bouées si requis;

Attendu que le partage d'un montant de 9 000 \$ pour la gestion des bouées est établi comme suit :

Municipalité de Lambton	3 400 \$
Municipalité de Saint-Romain	2 800 \$
Municipalité de Sainte-Praxède	2 800 \$

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques  
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède contribue pour un montant de 2 800 \$ à la gestion des bouées pour l'année 2022.

Le paiement de 2 800 \$ sera versé à la Municipalité de Lambton qui verra à créer un compte distinct pour les revenus et dépenses relativement à la gestion des bouées du Grand lac Saint-François.

Adoptée.

### **2022-06-177 Création d'un comité : Grand lac Saint-François**

Attendu qu'il serait pertinent de créer un comité réunissant les maires des municipalités riveraines du Grand lac Saint-François afin de pouvoir permettre une discussion pour les différents projets liés avec ce plan d'eau;

Attendu que ce comité permettrait également de favoriser les discussions avec les associations du Grand lac Saint-François et de mettre en place des actions similaires dans toutes les municipalités riveraines;

Attendu que chaque municipalité devrait nommer le maire ou le pro-maire comme personne désignée à siéger sur ce comité;

Attendu que les réunions seront fixées au besoin;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède sollicite les autres municipalités riveraines, soit : Adstock, Saint-Romain, Lambton et Saint-Joseph-de-Coleraine à donner leur accord pour la formation d'un comité afin de favoriser les discussions pour d'éventuels projets au Grand lac Saint-François.

Pour la Municipalité de Sainte-Praxède, le conseil mandate le maire M. Jean-François Roy ou le pro-maire M. Martin Bussièrès en son absence, à siéger sur cet éventuel comité.

Adoptée.

### **2022-06-178 Demande d'aide financière : Bibliothèque municipale**

Attendu que la responsable de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël, Mme Myriam Lalande, soumet une demande d'aide financière au conseil municipal;

Attendu que le comité de gestion de la bibliothèque veut lancer un concours de photographies afin de sélectionner des images de la Municipalité pour garnir un calendrier qui sera offert à tous les contribuables;

Attendu que différents formats de calendriers sont disponibles;

Attendu que le comité de gestion de la bibliothèque demande aux élus municipaux d'assumer les frais de conception de ce calendrier;

Attendu que différents types de calendrier et les coûts associés sont présentés aux élus par la responsable de la bibliothèque Mme Lalande;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la Municipalité alloue un budget de 3 000 \$ pour couvrir les frais de conception et d'envoi d'un calendrier 2023, illustré par des photographies fournies par les citoyens;

Des demandes de commanditaires seront formulées afin d'assumer une portion des coûts du calendrier.

Mme Myriam Lalande, responsable de la bibliothèque, informe les élus qu'elle prend en charge le montage du calendrier.

Adoptée

### **2022-06-179 Signature d'une entente : Sentier du Vieux Barrage**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède, conjointement avec la Ville de Disraeli et la Municipalité de la Paroisse de Disraeli a aménagé un sentier multifonctionnel aux abords de la Rivière Saint-François;

Attendu que ce sentier, nommé « sentier du Vieux-Barrage » doit être amélioré aux frais des trois municipalités propriétaires de cette infrastructure;

Attendu qu'il y a lieu de signer une entente conjointe avec la Ville de Disraeli et la Municipalité de la Paroisse de Disraeli pour établir les modalités de paiements des dépenses liées à ce sentier;

Attendu qu'il est opportun de se créer un fonds commun, pour pallier aux dépenses du sentier;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu majoritairement (les conseillers Martin Bussièrès et Gaétan Lapointe indiquent leur dissidence) que la Municipalité de Sainte-Praxède contribue pour un montant de 3 000 \$ annuellement pour les dépenses du sentier du Vieux-Barrage.

Également, il est convenu que le maire et la directrice générale soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, l'entente à intervenir pour l'aménagement et l'entretien du sentier du Vieux-Barrage.

Adoptée.

### **2022-06-180 Paiement des comptes du 6 juin 2022**

Il est proposé par Mme Samantha Talbot  
Appuyé par Mme Véronique Jacques  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 3 mai et le 6 juin 2022, laquelle s'élève à 79 151,80 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale et greffière-trésorière.  
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

### **Questions ou suivis des élus et employés**

### **Questions formulées par les contribuables**

### **2022-06-181 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Véronique Jacques  
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21h.

Adoptée

M. Jean-François Roy  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

*Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*